



**Vous souhaitez vous installer en agriculture  
Vous avez besoin d'un appui pour organiser vos idées  
et rendre concret votre projet**

## **L'accompagnement individuel à l'émergence de projet est fait pour vous**

### **✓ Bénéficiaires**

- Tout type de porteur de projet connu du Point Accueil Installation sans distinction d'âge, de diplôme et quelle que soit la nature du projet
- Prise en charge totale mais sous certaines conditions<sup>i</sup> de l'accompagnement par la Région Occitanie, l'Union Européenne (FSE) et la Chambre d'agriculture du Gard

### **✓ Modalités**

- Une ou plusieurs séances de travail au cours d'entretien au bureau avec un conseiller ou sur le site du projet
- Intervenants : ingénieurs conseil en entreprise, conseillers techniques en productions végétales ou animales, juriste, urbaniste.
- Accompagnement individualisé avec conseiller référent si interventions de plusieurs conseillers

### **✓ Restitution**

- Envoi à l'issue de chaque entretien d'un compte rendu comprenant un plan d'action actualisé permettant au candidat de progresser dans ses démarches par des préconisations répondant à ses interrogations.

### **Vos besoins**

- **Obtenir une aide et un appui pour structurer/formaliser un projet.**

### **Notre engagement**

- Faire naître le projet en définissant des objectifs
- Passer d'une intention floue à une présentation explicite du projet et des motivations
- Identifier des compétences, des points réglementaires, des moyens techniques, économiques, juridiques, humains et d'en vérifier la cohérence
- Au terme de la phase d'émergence, valider le projet et mettre en place un plan d'action vous guidant dans vos démarches pour vous installer

**Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur  
[www.gard.chambre-agriculture.fr](http://www.gard.chambre-agriculture.fr)**



### **Votre contact**

**Pôle Installation Transmission**  
04 66 04 50 01  
[pai30@gard.chambagri.fr](mailto:pai30@gard.chambagri.fr)

#### **Avec le soutien financier de**



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

<sup>i</sup> Plafond d'aide de 1000 € (projet cadre familial) et de 1500 € pour les projets hors cadre familiaux